

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 83

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : L'anneau d'argent
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248963>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 27^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

27^{me} année LE PAYS

Souvenirs militaires

DE

François Guélat de Porrentruy

1809-1811.

(Suite)

Les mémoires du caporal François Guélat s'arrêtent ici.

Il ne paraît pas vraisemblable qu'il les ait terminés ainsi brusquement, d'autant plus qu'en entrant en matière, il annonçait sur sa vie des révélations qui expliqueraient pourquoi ses grandes espérances ne s'étaient point réalisées.

A-t-il écrit un second cahier ? Où se sera-t-il égaré ?

Mais s'il n'est pas possible de poursuivre plus loin la carrière désormais civile de notre narrateur, nous sommes à même de compenser avantageusement croyons-nous, cette lacune, par la reproduction d'un extrait du « Livre de raison » de l'avocat Guélat, son père.

Dans chacune de nos vieilles familles, on tenait un registre où étaient soigneusement consignés les événements domestiques, naissances, mariages, décès etc., auxquels venaient s'ajouter les particularités les plus remarquables, dignes d'être transmises aux générations suivantes. Dans ce mémorial de famille, le père mentionnait avec plus ou moins de détails selon ses convenances ou ses lumières, la destinée de ses enfants. C'est là ordinairement qu'il déposait ses conseils, et ses dernières recommandations. A côté de la sèche énumération des événements de famille, on y retrouve parfois aussi la reproduction de faits intéressants, se rapportant aux emplois et

dignités du père de famille, ou ayant trait aux affaires publiques, à la vie intérieure de la cité ou aux événements politiques les plus saillants qui venaient couper la monotonie et la placidité de l'existence de nos pères. Notre histoire jurassienne a souvent bénéficié de citations puisées dans ces bulletins de famille, bien qu'ils ne fussent pas destinés à la publicité.

On appelle « livres de raison », ces sortes de registres domestiques, d'un usage général avant notre siècle.

Une communication bienveillante d'un parent qui a recueilli quelques papiers de la famille, a fait tomber entre nos mains le *livre de raison* de l'avocat Guélat, où nous retrouvons quelques particularités assez intéressantes pour que leur reproduction trouve sa place toute naturelle à la suite des mémoires de son fils.

L'avocat Guélat qui a fait partie du conseil de régence établi par le prince évêque de Bâle à son départ de Porrentruy, a laissé trois volumes de mémoires commencés au début de la Révolution, et poursuivis pendant la période impériale jusqu'à la Restauration.

Comme les mémoires de dom Moreau que nous publions actuellement, ce journal tenu jour par jour, sous l'impression des événements de cette grande époque, a pour notre histoire jurassienne une importance capitale, et il contribuera également à remettre sous son vrai jour, la physionomie des événements qui ont abouti à la chute du pouvoir temporel des princes évêques de Bâle, et à l'annexion de la république rauracienne à la France.

Nous n'avons pas cru devoir supprimer de la citation des passages du *livre de raison* du père Guélat, l'exhortation finale qu'il adresse à ses enfants. Cette pièce est le reflet très exact des mœurs austères de la bourgeoisie d'alors : elle nous donne la reproduction fidèle des sen-

timents de nos pères, et à ce titre, c'est un document à consulter pour l'historien qui voudra se faire une idée de la société bourgeoise, telle qu'elle existait au début de la Révolution.

Extraits

du livre de raison de François Joseph Guélat le jeune, avocat au Conseil aulique de Son Altesse le Prince-Evêque de Bâle, écrit de sa main dans les années 1789 et suivantes.

« Origine de la famille des Guélat »

rédigée par écrit sur les connaissances d'anciens manuscrits que moi, l'avocat Guélat, le jeune, ai vus et lus, et sur les récits que les vieillards de la parenté m'en ont fait en toutes occasions.

« La tradition porte « qu'après une bataille meurtrière, donnée en France, un officier anglais de naissance, vint fixer son domicile au village de Bure dans l'Elsgau (pays d'Ajoie) près de Porrentruy — Il s'appelait Guélar, du nom de sa famille — Le langage du pays a changé ce nom en celui de Guélat, qui a été adopté dans tous les actes publics et particuliers. C'est de lui que proviennent tous les Guélat, dont la lignée est si grande qu'on ne compte plus de degré de parenté, entre plusieurs familles originaires d'un même père. En voici la cause. Trois fils ont reçu en partage de leur père vivant, chacun une terre considérable à cultiver. L'une située à Porrentruy, l'autre à Fahy

* Quoiqu'il ait toujours refusé les emplois publics, il a fallu accepter celui de Douze notable de la « Compagnie des gagnieurs », l'une des quatre tribus de la bourgeoisie de Porrentruy.

près du village de Mignalou ; les vieux métayers de Sainte-Pexine sont absolument dévoués à notre cause comme à moi-même. Vous resterez-là, tranquille et bien cachée, jusqu'au jour de notre réunion.

La marquise connaissait trop bien l'amour, le courage et l'inébranlable volonté de son mari pour ne pas sentir qu'il fallait lui obéir.

Elle se tut et resta un instant les yeux clos, le cœur palpitant, la tête appuyée sur l'épaule de M. de Lescure ; silencieuse, elle réprimait ses larmes prêtes à couler.

— Songez, ma bien-aimée, quel otage précieux vous seriez pour nos ennemis, s'ils venaient à découvrir votre retraite et à s'emparer de vous ! Et combien aussi je resterai plus maître de moi, plus libre d'agir, vous sachant en sûreté. Je vous ferai parvenir de mes nouvelles et prendre des vôtres aussi souvent qu'il me sera possible.

Feuilleton du Pays du Dimanche 4

L'anneau d'argent

Ces simples mots lui faisaient enfin comprendre et l'étendue des pertes et l'affreuse gravité de la situation, car, pour prendre ce parti extrême, il fallait que cette situation fût presque désespérée.

— Nous n'avons pas un instant à perdre, reprit M. de Lescure, les minutes valent des vies ; pour votre sûreté, ajouta-t-il tendrement avec un accent de tristesse et de regret, il faut nous séparer, Victorine.

— Pour longtemps ? demanda-t-elle d'une voix anxieuse et brisée, exprimant son angoisse à la pensée d'une première séparation et dans des circonstances si périlleuses pour son mari.

— Pour quinze jours, un mois... peut-être plus... Qui sait ? pour toujours, achevait-il en lui-même.

— Non. Louis, je ne veux pas ! Vous connaissez mon courage, je vous suivrai partout, toujours ! peu importe comment ! Dieu qui nous a unis pour vivre ensemble d'une existence si douloureuse, si tragique peut-être, Dieu ne peut vouloir cette séparation !... Il saura nous protéger, nous garder l'un à l'autre.

— Je vous dis donc : au revoir ! chère, chère amie, si tendre, si courageuse, continua-t-il, domptant avec peine son émotion. Croyez que cette séparation m'est aussi cruelle qu'à vous ; ne m'ôtez pas mon courage, car tant de vies reposent sur la mienne, sur ma force et ma volonté ! J'ai tout disposé pour votre prompt départ ; je vous laisse à la garde d'Arnauldet, le plus brave, le plus fidèle de tous mes Vendéens.

Dès l'aube, il vous conduira à Sainte-Pexine.

et la troisième à Bure. De là s'est formée une triple famille, qui s'est divisée au point que celles de Porrentruy et de Fahy ont fait des alliances, sans avoir eu besoin de dispenses matrimoniales, preuve de l'ancienneté des Guélat dans ce pays.

« Nous descendons de la branche des Guélat de Bure. Pierre fils d'Antoine, a eu de son mariage avec Claudine Faivre de Courtemaiche sa femme, quatre fils nommés *Jean Pierre*, dont la fille unique a épousé Jean Pierre Raccordon, voëble à Alle; *Jean Jacques*, qui a laissé des fils et filles de deux femmes; *Joseph* mon père, dont nous parlerons ci-après, et *Pierre* qui a eu plusieurs enfants mâles et femelles existant encore à Bure, de sa femme Marie Jeanne née Vallat du même lieu. Il y a encore marié de ses quatre filles, l'une à Maurice Guélat, une autre à Jean Pierre Vallat et la troisième à Germain Desseigne: la dernière, nommée Anne est morte dans le célibat — Les trois autres ont laissé chacune beaucoup d'enfants des deux sexes, tous mariés à Bure.

Famille de l'avocat Guélat le jeune

« Joseph Guélat mon père (*) a épousé le 16 novembre 1733, Marie Catherine, fille unique de Jean Georges Quiquerez ancien bourgeois de la ville de Porrentruy. Elle avait eu de son premier mariage avec Jean Jacques Poirré de Chevèze un fils nommé Bât François Poirré, actuellement encore curé à Courroux depuis 1762; et une fille nommée Marie Marguerite Poirré encore dans le célibat.

« De ce mariage entre le dit Joseph Guélat et Marie Catherine Quiquerez, est née Anne Catherine morte en très bas âge, ensuite François Joseph Guélat le jeune né le 8 octobre 1736, parce qu'il y en a un autre de ce nom, habile chirurgien, actuellement maître bourgeois de la dite ville, fils de feu François Norbert Guélat, et parce qu'il y avait aussi Jean Conrad Guélat avocat, cousin du dit maître bourgeois; c'est pourquoi il se signait *Conrad le jeune*, avocat au conseil aulique de Son Altesse le Prince évêque de Bâle. Enfin, Marie Elisabeth Guélat née le 6 octobre 1738, qui a épousé le 3 août 1765, François Rémi Antoine, actuellement conseiller au magistrat de la ville de Porrentruy, de laquelle sont nés entre autres enfants décédés, Joseph, Norbert François, Marie Joseph Louis, François Xavier, en tout cinq fils et une fille nommée Anne Catherine encore vivants.

« L'avocat François Joseph Guélat le jeune, né le huit octobre 1736, a épousé le 2 janvier 1787 Elisabeth née le 11 avril 1759, fille de Pierre François Berberat de Fernet-dessus, confiseur de la cour, et de Rosine née Quellain. Elle a deux frères, l'aîné Pierre Joseph Berberat, prêtre né le 17 octobre 1753, qui a fait son séminaire à Rome, actuellement professeur de philosophie au collège de cette ville de Porren-

*) Dans ces temps de barbarie et d'ignorance, on ne faisait que massacrer les vaincus, qui avaient peine à éviter la mort qui les poursuivait de tous côtés.

La serrant dans ses bras, il l'embrassa tendrement et disparut en hâte, la laissant le cœur déchiré, mais cependant pleine de courage, soutenue par la bravoure de sa jeune âme, par son amour pour son mari, ainsi que par son ardente pitié.

Fortement trempée par l'existence mêlée de joies, d'angoisses, d'aventures héroïques, de jours brillants aux lendemains néfastes qu'elle menait depuis son mariage avec M. de Lescure, la vaillante jeune femme savait se mettre au niveau des situations les plus périlleuses et les plus difficiles.

Avec cette souplesse particulière aux natures

truy, et Ignace Mathieu Berberat confiseur de la cour né le 1^{er} février 1755, qui a épousé Marie-Anne fille de feu André Theubet maître bourgeois de cette ville; enfin une sœur nommée Anastasie Berberat née le 17 mai 1757 qui a épousé le sieur Joseph L'Hoste secrétaire de la chambre des finances de la cour, et fils d'Ignace L'Hoste du magistrat de cette ville.

« Bât François Poirré curé à Courroux, né le 7 mars 1729 est mort d'un coup d'apoplexie le 18 mars 1796, et sa sœur Marguerite Poirré née le 1^{er} mars 1732, est décédée dans l'état du célibat le 1^{er} août 1800.

« François Rémi Antoine est mort d'hydropisie le 1^{er} août 1800.

« Joseph son fils aîné, a dit sa première messe en célébrant l'office de la paroisse dans l'église de St-Pierre à Porrentruy le 20 décembre 1789 — Son parrain spirituel a été l'avocat Guélat son oncle, et sa mère spirituelle Marguerite Poirré.

« Norbert François Antoine son fils puîné, a célébré sa première messe par l'office de la paroisse de St-Pierre le dimanche 15 juillet 1792.

« Pierre François Berberat est décédé le 29 avril 1797.

« Rosine Quellain, veuve de Pierre François Berberat est décédée le jeudi 8 mars 1804, autrement le 17 Ventôse an 12, à 5 h. 3/4 du matin dans la maison de son gendre Guélat avoué, et de sa fille Elisabeth Berberat dans la 89^e année de son âge. Elisabeth Guélat veuve de François Rémi Antoine est décédée dimanche 16 octobre de l'an 1808, dans la cure de Charmoille, chez son fils aîné Joseph Antoine curé de la paroisse, et a été enterrée à gauche de l'entrée de la petite porte de l'église, près du mur.

Naissance des enfants de François Joseph Guélat le jeune avocat à Porrentruy et d'Elisabeth née Berberat son épouse, mariés dans l'église des Pères Capucins à Porrentruy, le 2 janvier 1787.

1^{er} L'an 1788, le 22 jour du mois d'octobre peu avant 9 heures du matin, est née une fille nommée *Marie Rosine*, baptisée le même jour par M. le curé Brochard. Son parrain a été son grand père le sieur Pierre François Berberat, et sa marraine Rosine née Quellain sa grand mère maternelle. Cette enfant a eu la petite vérole à la fin d'août 1793. (C)

Observations.

« L'hiver qui a commencé en cette année 1788 a été le plus rude qu'on ait senti de mémoire d'hommes. La plupart des arbres fruitiers dans les vergers, presque tous les légumes dans les maisons gélèrent. Des hommes sur les routes ont péri du froid. L'année 1789 a été terrible. Les

*) Décédée dans le célibat à Porrentruy, le 3 janvier 1872.

d'élite, elle savait jouir avec délices des moments heureux, et accepter, avec le plus ferme courage et la plus chrétienne résignation, les épreuves imposées à sa jeunesse, à son âme sereine et douce. Et, certes, une pareille séparation d'avec un mari qu'elle avait aimé dès l'enfance était l'une des plus grandes qu'elle eût encore dû subir. La jeune femme songeait au moins autant à leur enfant, à leur première-née, que sa nourrice, une paysanne dévouée cachait dans une métairie du Bocage, car c'eût été aux mains de l'ennemi un otage aussi précieux qu'elle-même.

(La suite prochainement).

vivres ont été d'une grande cherté partout. Les révolutions de la France sous le règne de Louis XVI ont commencé au mois de Juin cette année 1789, et se sont répandues dans le Brabant, et dans plusieurs autres provinces.

II^e *Pierre François Joseph Guélat*. — L'an mil sept cent quatre-vingt dix, le 12 février, 10 minutes après 2 heures de la nuit, est né un fils, baptisé l'après-midi par M. Gibotet vicaire, et nommé Pierre François Joseph. Il a eu pour son parrain Pierre François Berberat, et pour sa marraine Rosine Berberat née Quellain, ses grands parents maternels. Au commencement de septembre 1793, il a eu la petite vérole.

Observations.

« L'hiver est fort doux jusqu'à présent dans ce pays: on y a peu de neige, et peu de gelées. La fin a été de même. Les troubles ont commencé à Delémont et se sont répandus dans la ville de Porrentruy, dans l'Ajoie, dans la Montagne, et dans la Prévôté de St-Ursanne.

« Le 20 janvier 1809, il a tiré à la conscription le n^o 45. Craignant avec raison d'être appelé et envoyé à un dépôt militaire désagréable, il s'est volontairement engagé le 24 février dans la 37^e demi-brigade d'infanterie, commandée par le général Molitor, et est parti le 9 mars 1809 pour Belfort, avec le jeune Vermesse, où il a trouvé le colonel du régiment du nom de Gauthier qui l'a fort accueilli — Nous verrons ci-après ce qui lui est arrivé.

« Dans la bataille qui a eu lieu pendant 48 heures au passage du Danube, à trois lieues au delà de Vienne contre les Autrichiens, le 21 au 22 mai 1809, il reçut un coup de feu à la main gauche, qui l'a mis hors de combat. Arrivé au faubourg de Léopoldstadt à Vienne, pour se faire panser, il a fallu lui faire une incision dans la main gauche jusqu'au poignet, pour arracher une partie de la balle, qui était profondément enfoncée.

« On croit qu'il en perdra l'usage de trois doigts. Néanmoins il travaille au bureau du commandant de la place au dit faubourg, où il est employé. A la sollicitation de son colonel, il a rejoint son régiment, et dans la suite il a été envoyé à Besançon avec son frère Bât, sous le spécieux prétexte de remonter le régiment presque totalement détruit. Sa blessure l'ayant privé de l'usage de sa main gauche le général Marulaz commandant de Besançon le fit partir pour entrer en qualité de caporal aux vétérans de Paris, où se trouvant harrassé de fatigue, et ne pouvant obtenir de congé, bien moins encore de pension qu'en cédant tout son pécunium et ce qui lui était dû de la caisse, à l'avidité de ses insatiables chefs, il en fit le sacrifice et se retira avec un congé absolu.

III^e *Bât François Martial Guélat*. L'an 1791, le 30 juin peu avant 10 heures du matin, est né un fils, baptisé le même jour à 4 1/2 heures, par M. Gibotet, vicaire de la paroisse, et nommé Bât François Martial. Il a eu pour parrain son oncle utérin Bât François Poirré prêtre, curé à Courroux village situé près de Delémont, lequel a été représenté par Pierre François Berberat, et pour sa marraine Rosine Berberat née Quellain sa grand-mère maternelle. Au commencement de septembre 1793, il a eu la petite vérole.

(La fin au prochain numéro).

Le champ de l'Alsacien

Johann Proutmaker, qui avait vécu plusieurs années en France, comme colporteur, connais-